

RESIDE ETUDES EXPLOITATION

Paris, le 14 décembre 2023

NOTE D'INFORMATION IMPORTANTE Destinée aux Propriétaires Bailleurs

Chers Propriétaires-Bailleurs,

Nous vous écrivons pour vous informer qu'au regard des difficultés financières que nous rencontrons actuellement, des tensions sur les marchés et des décisions que nous sommes dans l'obligation de prendre pour préserver l'entreprise, nous avons été contraints de solliciter une mesure de protection pour certaines sociétés du Groupe RESIDE ETUDES.

La sauvegarde s'est imposée comme étant le moyen le plus adapté pour permettre de réorganiser et rééchelonner la dette financière des différentes entités du Groupe RESIDE ETUDES.

Cette procédure a cependant des conséquences pratiques immédiates pour tous nos créanciers, dont nous nous efforçons d'atténuer les effets.

Au plan pratique, le Tribunal de Commerce de Paris a prononcé, en date du 04/12/2023, un jugement d'ouverture d'une procédure de sauvegarde notamment pour les filiales d'exploitation suivantes :

Résidences Services Gestion - Réside Etudes Apparthotels - Réside Etudes Seniors –
Relais Spa Val d'Europe.

Cette procédure de sauvegarde vise, sous la protection du Tribunal de Commerce de Paris, à nous permettre de trouver des solutions durables pour garantir à nos activités un avenir solide et par conséquent pérenniser vos investissements.

Malheureusement, cette procédure nous interdit de régler l'ensemble des dettes et donc aussi les loyers dus pour la période antérieure à la date du jugement d'ouverture de la procédure prononcé le 4 décembre 2023, ce qui implique que votre loyer du 4ème trimestre 2023 sera réglé partiellement.

De ce fait, votre prochaine échéance de loyer sera payée pour la période 04/12/2023 au 31/12/2023. Un avis de règlement correspondant vous sera adressé d'ici la fin du mois.

En revanche, vos prochains loyers dus postérieurement au 03/12/2023, seront bien réglés, et ce, aux échéances contractuelles habituelles.

1/2

RESIDE ETUDES EXPLOITATION

Par ailleurs, les mandataires judiciaires nommés par le Tribunal de Commerce de Paris, chargés de représenter vos intérêts en tant que créanciers, s'adresseront prochainement à vous afin de vous informer des démarches à suivre pour déclarer votre créance.

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre coopération durant cette période délicate. Nous comprenons que cette situation puisse susciter des interrogations, et nous nous engageons à vous tenir informés régulièrement de l'évolution de la situation.

N'hésitez pas à nous contacter via l'adresse mail et la ligne téléphonique dédiée :

ps.proprietaires@reside-etudes.fr

[01.48.70.31.20](tel:01.48.70.31.20)

Afin de répondre au mieux à vos demandes, nous vous invitons à privilégier l'adresse mail pour nous contacter.

Nous ferons nos meilleurs efforts pour répondre à toutes vos questions tout au long de cette procédure.

Nous vous prions de croire, Chers Propriétaires-Bailleurs, en l'assurance de toute notre considération.



Philippe NICOLET
Président Directeur Général

2/2